

Un contrat de respect mutuel au collège

Objectifs : Décrire une action coopérative amenant élèves et adultes à s'interroger sur leurs propres comportements en élaborant un Contrat de Respect Mutuel par le dialogue et le consensus et en le faisant vivre pour donner sens au « vivre ensemble » dans un collège.
« Le respect n'est pas une discipline qu'on enseigne. C'est une démarche qui se met en œuvre dans l'action et par l'action. »

Mots-clés : respect – projet d'école - contrat de respect mutuel

Type de fiche : Outil

Niveau scolaire : tous

Source :

- Document de présentation du contrat de respect mutuel mis en œuvre au Collège le Haut Mesnil à Montrouge (Hauts de Seine).
Intervention d'Aline Peignault¹, alors Principale du collège Le Haut Mesnil à Montrouge, au premier Forum « la non-violence à l'école » le 15 octobre 2004 et dont les actes sont disponibles sur le site de la Coordination française pour la Décennie : www.decennie.org.
- Article d'Aline Peignault dans le livre collectif *Ecole : changer de cap*, éd. Chronique Sociale, 2007
- Article de Jamila Krebs, Conseillère Principale d'Education au collège, dans *Non-Violence Actualité* n°275 de juillet-août 2004

Remarques :

Au collège Le Haut Mesnil à Montrouge, il y a environ 400 élèves. Les classes portent les initiales du professeur principal ce qui évite le classement implicite suggéré par des lettres ou des numéros. On parle de la 3^{ème} VR ou de la 4^{ème} AP au lieu de la 3^{ème} A et de la 4^{ème} E. L'heure de vie de classe est hebdomadaire pour toutes les classes. Dans le département des Hauts de Seine, le conseil général finance un poste de médiateur avec priorité donnée aux conflits entre élèves dans les collèges qui en demandent ce qui est le cas du collège Le Haut Mesnil.

1) Origine du Contrat de Respect Mutuel

En 1996, alors qu'il s'agissait de mettre en place un projet d'établissement, des professeurs ont souhaité rédiger un « code de conduite pour les élèves », afin de renforcer la portée du règlement intérieur. Très vite il est apparu qu'il n'était pas possible de rédiger un tel code sans interroger la conduite des adultes et reconnaître qu'ils ne pouvaient pas eux-même faire n'importe quoi.

Deux groupes de travail se sont constitués, l'un composé d'élèves, l'autre d'adultes. Chaque groupe avait pour objectif de réfléchir à ce qu'il attendait de l'autre groupe.

¹ Aline Peignault est co-auteure avec Marie-Pierre Degois du livre *L'école, les belles et la Bête, parole d'enseignante*, éd. Chronique Sociale. L'essentiel du récit se déroule au collège Gagarine à Trappes dans les Yvelines où Aline Peignault fut Principale avant d'arriver au collège Le Haut Mesnil de Montrouge

Le groupe qui comptait huit élèves a eu environ cinq réunions de 2h animées par un jeune professeur. Les élèves avaient hâte de confronter leur point de vue à celui des professeurs. De l'autre côté six professeurs se réunissait autant de fois au cours de rencontres animées par l'équipe de direction. Ils étaient très curieux de connaître ce que pensaient les élèves.

Puis les deux groupes se sont rencontrés pour n'en former plus qu'un seul qui eut encore 5 réunions, animées par l'équipe de direction. Quand les choses se précisaient sous la forme d'un projet écrit, avec le consensus de la quinzaine de personnes du groupe commun, le texte était soumis à l'ensemble des professeurs qui réagissait, demandait des modifications, exprimait des réserves. Il y eut des discussions en salle des professeurs et même une assemblée générale convoquée pour cela. Le groupe des quinze professeurs et élèves retravaillait chaque fois le projet. Lorsqu'un consensus fragile a été obtenu, impliquant tous les professeurs, le Contrat de Respect Mutuel a été soumis, durant les heures de Vie de classe, à l'ensemble des 400 élèves du collège pour réactions, avis et propositions. Leurs remarques ont été prises en compte par le groupe des quinze et il a fallu à nouveau faire valider ces dernières retouches par l'ensemble des professeurs. Enfin, un professeur principal et une classe de 4ème ont été d'accord pour tester le Contrat de Respect Mutuel en essayant de le vivre au jour le jour pendant un trimestre. Il fut procédé à une évaluation des effets du Contrat dans cette classe. Le processus a donc duré toute l'année scolaire 1997-1998. Il a été procédé par cercles de plus en plus larges au fur et à mesure que le projet avançait, qu'un texte émergeait et qu'un consensus se dessinait.

Comme les résultats de l'évaluation ont été positifs, le Contrat a été mis en vigueur à la rentrée suivante dans tout le collège. Il fut intégré au projet d'établissement et le conseil d'administration du collège fut informé. Les parents d'élèves ont toujours soutenu la démarche. Il ne furent cependant pas impliqués dans le projet qui concernait essentiellement les relations entre les professeurs et les élèves.

Le plus difficile a été la résistance des professeurs, résistance sourde ou indignée : « on donne une arme aux élèves contre nous ! ». Ce travail amenait les professeurs à se questionner sur leurs devoirs à l'égard des élèves dans un métier où il n'y a pas de code déontologique. Il a fallu faire avancer l'idée que les profs, tout comme les élèves, ont des devoirs ce qui fut perçu par certain-e-s comme « révolutionnaire » voire « dangereux » ou encore « inutile » : « on le fait déjà, alors à quoi ça sert ? » Il y a eu un travail important qui a demandé beaucoup de temps pour bien prendre en compte l'avis des adultes-opposants et intégrer leur avis dans la formulation du document, en apportant des nuances et des réserves. « En fait, nous avons fait un travail de fond sur le sens dans une démarche éthique qui dit l'école que nous voulons. Sur un tel sujet il faut impliquer tous les adultes et tous les élèves. Le résultat espéré est, pour les adultes comme pour les élèves, une occasion d'épanouissement de soi dans le champ professionnel » dit Aline Peignault, « Souvent on fait avancer les choses autour d'un café ou entre deux portes. Dès que je sentais un blocage important, je faisais en sorte de retravailler la question. »

2) Le Contrat de Respect Mutuel est distinct du Règlement Intérieur

Le règlement intérieur est un document obligatoire dans tous les collèges. Il est la loi. Une fois qu'elle est posée, elle ne se discute pas et elle s'applique. Toute infraction à la loi est sanctionnée. Le document lui-même comporte la liste des sanctions prévues en cas de manquement. On ne sanctionne pas au nom du Contrat de Respect Mutuel

Le Contrat de Respect Mutuel renforce le sens et la portée du règlement intérieur et ne remet pas en cause la position de l'adulte, investi de l'autorité. : « *si on ne parvient pas à un accord, s'en tenir à la position de l'adulte compte tenu de sa fonction.* »

Le Contrat de Respect Mutuel exprime un accord entre des personnes, les adultes et les élèves, qui « *ont la volonté de s'entendre sur un certain nombre de points* » Chacun a quelque chose à gagner à travers cet accord, à savoir « *mieux travailler au collège* » et chacun décide pour cela de faire une part du chemin.

Ce contrat renvoie chacun à sa conscience. Il est construit sur une valeur centrale, le respect de l'autre et s'appuie sur « *la bonne volonté des élèves et la conscience professionnelle des adultes* ». S'il repose sur « *la volonté* » de chacun, il n'est ni une promesse, ni un engagement, prenant ainsi en compte la liberté des personnes. Il permet de mettre en évidence la distance entre une situation vécue dans le quotidien et l'idéal qu'il contient. Il dit ce qui compte aux yeux de tous. Il dit les devoirs et ce qui fait sens dans le collège. Il fait référence face à des situations problématiques rencontrées au jour le jour. Il précise cependant, qu'en cas de problème, « *il faut réfléchir, s'en parler sans se faire de reproches* » et que « *Si les problèmes persistent, chacun est renvoyé à la loi.* »

Le Contrat de Respect Mutuel fait l'hypothèse que la transformation personnelle est possible, même si cela ne va pas de soi et qu'« *il faut le relire souvent parce qu'on peut l'oublier* »

Le Contrat de Respect Mutuel concerne aussi bien les adultes que les élèves. Il concerne « *les relations* », « *les apprentissages* » et « *le règlement* ». Il faut remarquer que si les colonnes concernant les élèves sont moins fournies que celle des adultes, c'est tout simplement parce que, par ailleurs, le règlement du collège dit déjà avec beaucoup de précision les obligations des élèves.

3) Comment se servir du Contrat de Respect Mutuel ?

- Au quotidien : Il est affiché dans toutes les classes et figure dans le carnet de correspondance et dans le bulletin trimestriel.

L'heure de vie de classe, à raison d'une heure par semaine, est un espace de parole institué dans toutes les classes du collège. A l'occasion de petits problèmes du quotidien on revient au Contrat de Respect Mutuel, on le relit. Il donne une ligne de conduite.

Cependant l'inertie, l'oubli menacent et le Contrat pourrait très vite devenir un gadget affiché sur les murs. Il faut trouver à le faire vivre autrement

- Des actions fortes, symboliques, solennelles : A partir du texte du Contrat de Respect, des élèves font émerger les valeurs qu'il contient et les ont concrétisées sous forme de feuilles qu'ils ont collées pour réaliser un Arbre du Respect. Il est désormais encadré et exposé en bonne place dans le hall du collège.

Une photographie rassemblant tous les élèves et tous les adultes du collège autour des mots « **CONTRAT DE RESPECT MUTUEL** » écrit en gros, a été prise dans la cour du collège. Elle a été offerte à tous les élèves du collège et un agrandissement est exposé dans le bureau de la vie scolaire.

Tous les ans, il est essentiel que les élèves de sixième s'approprient le Contrat de Respect Mutuel. A leur intention, les professeurs et la conseillère d'éducation organisent un concours

de poèmes et de dessins inspirés par le Contrat. Une exposition des travaux des élèves est organisée, donnant une certaine solennité au concours. Tous les élèves et les adultes, dont les parents, sont invités à voter pour l'attribution de prix qui sont ensuite remis aux élèves lauréats au cours d'une cérémonie officielle pendant une récréation.

- Lors de formations et d'accueils : Le Contrat de Respect Mutuel fait partie intégrante de la formation des délégués des élèves. Cette formation dure deux jours et se fait hors du collège. De même lors de l'accueil des nouveaux professeurs à la prérentrée, une demi-journée est consacrée à l'historique de son contrat, son sens et sa portée. Dans le même esprit, la co-formation entre enseignants pour animer l'Heure de Vie de la Classe est favorisée.
- Communication : La communication autour du Contrat s'est faite en interne lors des petits discours qui marquent les événements et en externe quand la presse veut informer sur les initiatives éducatives.
- Dans le Projet d'Etablissement : En 2001, le Contrat de Respect Mutuel est devenu le socle sur lequel a été bâti de projet d'établissement et il a été décidé de construire l'ensemble de la formation sur l'idée de respect mutuel.

4) Des compétences à développer

Pour faire émerger le contrat de respect mutuel dans un établissement :

On peut parler de méthodes participatives et de démarche de projet centrée sur les valeurs. Pour cela, les initiateurs doivent savoir :

- ouvrir des espaces de parole
- écouter
- se remettre en cause
- impliquer
- rassembler
- préserver une certaine complexité
- maintenir un état de veille active
- bien communiquer

Pour éduquer au respect

Il est nécessaire de cultiver chez les adultes et de développer chez les élèves les compétences suivantes :

- capacité à se connaître
- capacité à écouter
- capacité à analyser, réfléchir, exercer son esprit critique, à appréhender les limites, à juger, à faire des choix
- capacité à s'exprimer, argumenter, formuler une opinion
- capacité à se remettre en cause
- capacité à prendre ses responsabilités, à s'engager, à avoir parfois du courage

L'éducation au respect renvoie à une exigence éthique qui interpelle chacun, qui place la personne au centre d'une réflexion dynamique, sans cesse en questionnement et qui, rapportée à l'école, permet d'en construire le sens collectivement.

Annexe : Le contrat de Respect Mutuel

FAIRE VIVRE LE CONTRAT DE RESPECT MUTUEL...

CONTRAT DE RESPECT MUTUEL

(Collège Le Haut Mesnil Septembre 1999)

Ce Contrat est un outil qui s'appuie sur la valeur de l'exemple et doit permettre à tous de mieux travailler. Il repose sur la bonne volonté des élèves et la conscience professionnelle des adultes.

Au collège, adultes et élèves ont la volonté de s'entendre sur les points suivants :

➤ PROJET : LE RESPECT MUTUEL COMME BASE DE LA COMMUNICATION

LES RELATIONS

- ne jamais insulter l'autre (regarder n'est pas insulter)
- l'humilier (plaisanter n'est pas humilier)
- le frapper (toucher n'est pas frapper)
- parler sans crier, s'écouter, être poli
- si besoin, prévoir et organiser un entretien
- si on ne parvient pas à un accord, s'en tenir à la position de l'adulte compte tenu de sa fonction

➤ PROJET : LE RESPECT MUTUEL POUR DES APPRENTISSAGES PLUS EFFICACES

LES APPRENTISSAGES

Le travail

Les élèves

- écouter en classe et lever la main pour parler.
- étudier régulièrement les leçons.
- essayer de faire tout le travail, y compris à la maison, même s'il n'est pas noté.
- rattraper un retard dû à une absence courte.

Les professeurs

- expliquer clairement et écrire lisiblement.
- intéresser les élèves, leur donner l'envie d'apprendre et ne pas interroger toujours les mêmes.
- s'assurer, si possible, que les élèves ont compris.
- être juste.
- encourager les élèves, les aider quand ils le demandent et sont motivés.
- ne pas surcharger les élèves de travail et bien le répartir.
- s'entendre avec les autres professeurs pour travailler de façon harmonieuse.

Les contrôles

Les élèves

- réviser sérieusement les contrôles.
- ne pas tricher.

Les professeurs

- créer un climat de calme et de concentration.
- laisser un temps suffisant.
- alterner petits et grands contrôles.
- présenter le barème quand c'est possible.
- rendre les copies dans un délai raisonnable annoncé.
- ne jamais associer notes de comportement et notes de contrôle.

Les bulletins

Les adultes ont la volonté de ne jamais écrire de jugement définitif sur les bulletins.

➤ PROJET : LE RESPECT MUTUEL POUR UN COLLEGE PLUS JUSTE

LE REGLEMENT

Les élèves

- assumer ses actes sans mentir.
- ne pas profiter de certaines situations.
- ne pas encourager les mauvais comportements.
- ne pas être complices, ni se taire, en cas de faits graves.
- respecter le règlement.

Les adultes

- prendre en compte la parole des élèves.
- être ferme, sans rigidité.
- tenir compte des circonstances.
- doser les punitions selon la gravité des faits.
- éviter les punitions collectives.

Adultes et élèves ont la volonté de faire appel au médiateur en diverses circonstances et d'éviter l'exclusion de cours ou du collège.

Le Contrat complète le règlement intérieur dont il renforce le sens et la portée et ne remet pas en cause la position de l'adulte, investi d'autorité. En cas de problèmes, sachant qu'on a tous droit à des circonstances atténuantes, la seule solution est de réfléchir, d'en parler sans se faire de reproches. Si les problèmes persistent, chacun est renvoyé à la loi. Pour les élèves, c'est le règlement du collège qui s'applique.

➤ PROJET : LE RESPECT MUTUEL COMME VECTEUR DE CHANGEMENT

Les élèves de la Classe d'Accueil nous indiquent comment faire vivre le Contrat : "On veut bien l'essayer... C'est bien... mais il faut le relire souvent parce qu'on peut l'oublier. Si quelque chose ne va pas dans le Contrat, on peut le changer".